

CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2015

L'an 2015, le 16 novembre à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD , Catherine ROUIL , Christian PRIOU , Arnaud PAGEAUD , Adjoint , Christophe LEBRETON , Bertrand DABO , Isabelle HARDY , Aurélie FERRE , Marie Paule BLANLOEIL , Michel OUARY , Anne GUILLET Lydia BEATRIX , Fabrice ETIE.

Absents excusés : Réda BEN KEBIL (pouvoir à Catherine ROUIL), Angélique DELANOU, Nathalie GENEIX, Christelle JAUNASSE.

Secrétaire de séance : Joseph TESTARD.

Avant d'ouvrir la séance, monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer 1 minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre à Paris.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 octobre 2015

Anne GUILLET, Lydia BEATRIX et Fabrice ETIE refusent de signer le compte rendu du CM du 5 octobre pour le motif suivant : toutes les discussions ne sont pas retranscrites exactement (exemple : communication).

2. Indemnité du trésorier payeur pour l'exercice 2015 – Délib 2015-48

Décision du conseil : 50% de l'indemnité maximum possible soit 238.67 €

3. Admission en non valeurs – Délib 2015-49

Monsieur le Trésorier informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.

Il s'agit de factures de cantine sur les années 2013 et 2014, Montant total : 54€35

Imputation au compte 6541

Accord du CM à l'unanimité.

4. Décisions modificatives, délib 2015-53 et 54

1/ Afin de procéder aux amortissements 2015 (opérations d'ordre), une DM est nécessaire. Les écritures liées aux amortissements n'entraînent pas de mouvement de trésorerie.

	Fonctionnement		Investissement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Chap 023	-13 377.20€			
Chap 042 / compte 6811		+ 13 377.20€		
Chap 021			-13 377.20€	
Chap 040 / compte 28041581				+ 13 377.20€

Accord du CM à l'unanimité

2/ Lors du vote du budget, il a été prévu à l'opération 86 « éclairage public » un montant de 12 000€, le SYDELA a facturé un acompte et le solde pour un total de 15 900€, il manque donc 3 900€ pour cette opération. La DM suivante est proposée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Opération 129 / comptes :				

2152			-1 700€	
2135			-2 200€	
Opération 89 / compte 2158				+ 3 900€

Accord du CM à l'unanimité

5. Subvention amicale laïque – délib 2015-50

Une subvention de 180 € a été accordée à l'amicale laïque pour l'acquisition de licences informatiques (prévue au budget)

6. SDCI : (schéma départemental de coopération intercommunale) – délib 2015-51

La préfecture demande aux communes de se prononcer sur le projet départemental de regroupement des intercommunalités pour atteindre au minimum 15 000 habitants.

3 propositions :

- Proposition 1 : ne pas donner son avis, équivaut à un accord tacite
- Proposition 2 : consultation obligatoire des collectivités concernées avant décision
- Proposition 3 : refuser

Accord du CM à l'unanimité pour la proposition N°2

Teille n'est pas concerné puisque la population de la COMPA est de 64000 habitants

7. Extension réseaux électrique et téléphonique à la justière – délib 2015-52

Le coût de l'extension des réseaux électrique et téléphonique pour desservir les terrains constructibles de Mr et Mme JAN à la Justière s'élève à 2080 € HT pour l'électricité et 760 € HT pour le téléphone. Une convention sera passée avec le demandeur pour le remboursement intégral du coût des travaux avant réalisation de ceux-ci par le SYDELA

Accord du CM.

8. Commerce Proxi – Délib 2015-56

Courrier de Monsieur Jean Luc BESNIER, conseiller départemental, nous informant début novembre que la commune peut prétendre au FDSC (Fonds de Développement Solidaire pour les Communes). Pour éventuellement obtenir cette subvention d'aide à la pérennisation du dernier commerce, une étude économique de la chambre de commerce et un plan d'aménagement réalisée par un architecte doivent être déposés auprès des services du département avant fin décembre. Le CM ayant décidé d'acheter le commerce PROXI et de l'aménager lors de la séance du 5 octobre, monsieur le maire va faire le maximum pour monter le dossier dans des délais aussi courts. Accord à l'unanimité du CM.

9. Comptes rendus des commissions

→ Commission culturelle – Arnaud Pageaud

-Finalisation de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui s'est faite au Monument du souvenir de Teillé avec la participation des anciens combattants de RIAILLE et de TRANS sur ERDRE

-Les 12 et 13 novembre une exposition sur la grande guerre dans les locaux de l'ARMAT est proposée aux 2 écoles ainsi qu'au grand public

-Fête des associations du 4 juin 2016. Celle-ci se prépare avec la participation de 16 associations à ce jour .

-Les illuminations :

En plus des illuminations habituelles le foyer des 4 saisons, l'espace enfance jeunesse et les TAPS réaliseront 3 ou 4 structures en bois à la fois sonores et lumineuses qui seront inaugurées le 12 décembre à 11 heures dans la mairie et les commerces.

-Noël des scolaires.

La fête de Noël des écoles aura lieu le 18 décembre avec un spectacle de Jean Yves BARDOUL. Les 16 et 17 décembre JY BARDOUL proposera des animations aux 2 écoles dont le sujet est la réalisation d'instruments de musique à partir de récupérations

-Les 25 ans des artistes de demain du 7 au 11 novembre .La commune a assuré un soutien logistique à l'organisation de cet anniversaire Les enfants des 2 écoles ont eu une visite guidée les 9 et 10 novembre.

→ Communication – Catherine Rouil

Lecture par monsieur le Maire d'un communiqué de Réda BEN KEBIL qui pour des raisons professionnelles démissionne de son poste de conseiller délégué . Il ne peut plus assurer cette responsabilité mais reste cependant conseiller municipal.

Communiqué de Lydia BEATRIX :

« Depuis des semaines, des mois maintenant, je vous ai interrogé sur la mise en œuvre de la transition numérique dans notre commune. Je vous ai fait part largement de ma vision des choses et je vous ai rencontré pour vous exposer mes idées.

J'ai ensuite travaillé sans compter sur la refonte du site internet et sur la mise en place de l'intranet que certains ont sévèrement jugé sans même l'utiliser.

Avant la mise en ligne officielle du site, j'ai formulé la demande légitime d'être reconnue comme conseillère déléguée adjointe à la communication de la commune et indemnisée comme le sont les délégués adjoints de façon à respecter une certaine équité et aussi, selon la proposition de Réda Ben Kebil au dernier CM.

Aujourd'hui, après avoir largement utilisé mon travail (organisationnel pour les TAP, graphique pour les supports de communication, stratégique pour le PEDT, numérique pour le site...) vous refusez ma demande sans réel motif si ce n'est mon appartenance à VTA et votre refus d'ouverture.

D'où vous vient cette idée que dans un conseil municipal, minorité veut dire opposition ? des élus ont réussi à installer des relations positives avec leur opposition. Qu'il s'agisse d'intégrer des membres de l'opposition dans des commissions, de leur accorder un poste au sein de la communauté de communes devant l'application de la loi, de prendre en compte leurs propositions quand elles sont constructives... Les relations conflictuelles entre majorité et opposition n'ont pas à être la règle mais bien l'exception.

Je suis élue VTA représentant 44% des Teilléens et pas une élue de seconde zone, corvéable au service d'adjoint débordée ou dépassée et de conseiller délégué absent et pourtant indemnisé.

Je regrette le manque de courage de certains élus pour défendre ma demande sur un sujet qui n'a pourtant pas fini de nous concerner.

En conséquence, j'informe le CM que je quitte la commission communication, je n'interviendrai dorénavant sur le site que pour alimenter la rubrique « tribune VTA »

Par ailleurs, je demande à ce que mon intervention soit intégralement retranscrite dans le prochain PV. »

Catherine ROUIL adjointe à la communication prend acte de ces 2 démissions et demande de refaire la commission et d'en définir précisément son champ d'action qui même s'il est obligatoirement transversal, ne doit pas empiéter sur le travail des autres commissions.

Monsieur le Maire propose de remettre à plat l'ensemble des commissions lors d'une prochaine réunion (15 décembre 20h30).

→ Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

Adjoint responsable de la commission : Jérôme SQUELARD

Responsables restauration : Christophe LEBRETON et Bertrand DABO

Responsables projets et actions : Lydia BEATRIX, Anne GUILLET, Angélique DELANOU

Correspondant école Jacques DEMY : Lydia BEATRIX

Correspondant école St PIERRE : Aurélie FERRE

Lors de la prochaine réunion il sera fait un point sur le devenir des TAPS (Temps d'Activités Péri Scolaire)

La cantine participera à la semaine du tri sélectif du 23 au 29 novembre.

→ Voirie

Compte rendu du chantier de l'aménagement de la place école St PIERRE et de la rue de l'Espérance. Si le garage AUTOSYSTEM décide d'aménager son parking, il serait intéressant d'enrober le trottoir qui le borde côté sud. Il faut dans ce cas refaire le réseau d'eaux pluviales. Devis de l'entreprise SAUVAGER qui réalise les travaux : 5163 € TTC. Pour diminuer ce surcoût les employés des services techniques changeront les buses. Accord du CM

Nota : lors de la réunion de chantier du 18 novembre AUTOSYSTEM nous informe qu'il ne réalisera pas l'aménagement de son parking, les travaux supplémentaires envisagés sont donc annulés.

Fin du chantier semaine 48 si le temps le permet.

10. Informations et courriers divers

- Afin de réaliser l'étude de l'aménagement du bourg un relevé topographique est indispensable. Un devis a été demandé au cabinet ARONDEL. Celui-ci s'élève à 2064 € TTC ; Un autre devis au minimum sera demandé pour comparer.

- ORANGE informe la commune de la suppression de la cabine téléphonique près de l'école Jacques DEMY d'ici 2017

- Demande d'une subvention de 911.60€ par la Perche Teilléenne pour l'installation d'un ponton de pêche accès handicapés. Coût du ponton 3577.20 € financé par la fédération de pêche 2665 € + la subvention communale. Accord du CM. **Délib 2015-55**

- La Perche Teilléenne informe le CM quelle sera dissoute au 31 décembre 2015.

La fédération départementale de pêche désignera l'association qui assurera la gestion du plan d'eau de Teillé.

- Demande de la création d'un lieu de recueillement dans le cimetière afin d'y apposer une plaque de souvenir pour une personne incinérée : Dans un premier temps la plaque peut être placée auprès du columbarium. Le CM réfléchira à la création d'un lieu de souvenir.
- Demande de VTA d'une salle à l'étage de l'ancienne mairie pour y proposer des cours sur le numérique. Accord du CM.
- Invitation de l'école St PIERRE à son concert de Noël qui aura lieu dans l'église le 18 décembre.
- Demande de changer les marches autour du plan d'eau (près Serge Lhériaux et guinguette) + portes au stade
- Il est demandé le récapitulatif des décisions du maire depuis le début du mandat.
- Info : la mairie et la poste seront fermées les 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

1. Questions diverses

Fabrice ETIE demande le coût exact des travaux qui ont été réalisés à l'école Jacques DEMY. Monsieur le MAIRE répond qu'il lui était impossible de répondre précisément de mémoire. Une édition de la situation budgétaire à ce jour par chapitre est fournie à tous les conseillers. L'étude par chapitre et par opération de la situation budgétaire sera faite lors de la commission finances qui aura lieu le 1er décembre à 20 h salle du conseil.

Samedi 21 novembre à 9 h, Christophe LEBRETON, Jérôme SQUELARD, Marie Paule BLANLOEIL, Michel OUAIRY et Joseph TESTARD se retrouvent à la mairie pour déterminer l'emplacement du panneau publicitaire dans le bourg.

La séance est levée à 23h45

GUIHARD André



PRIOU Christian

BEN KEBIL Réda

Pouvoir à C. Rouil

JAUNASSE Christelle

absente

SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne



BEATRIX Lydia



TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe



GENEIX Nathalie

absente

DELANOU Angélique

Absente

ETIE Fabrice



Marie-Paule BLANLOEIL



PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



FERRE Aurélie



OUAIRY Michel

